

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR\_2023\_1252\_CC

**OBJET :**

**CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE  
RESIDENCE DES VICKINGS  
COMMUNE DELEGUEE  
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

VU le code de la route,

Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, modifié par l'arrêté N° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,

VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,

Vu la demande des services de la DGF et de la poste,

**ARRÊTE**

**Article 1**

**Cette arrêté annule et remplace l'AR 2022 2786 CC du 27 juillet 2022**

**Article 2**

Il convient d'attribuer les numéros aux parcelles concernées comme suit :

Parcelle AH 276 le numéro 64

Le numéro vient en complément de : Rue de Sennecey -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

Parcelle AH 276 les numéros 2 ; 4 ; 6 ; 8

Le numéro vient en complément de : Rue de Batavia -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

Parcelle AH 300 les numéros 10 ; 12

Le numéro vient en complément de : Rue de Batavia -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

Parcelle AH 300 les numéros 2 ; 4 ; 6 ; 8

Le numéro vient en complément de : Chemin des Miclots -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

Parcelle AH 285 les numéros 1 ; 3 **modifications : 1 devient 1 bis et le 3 le 1 ter**

Le numéro vient en complément de : Chemin des Miclots -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

**Article 3**

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

**Article 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5**

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cherbourg-en-Cotentin,

**27 MARS 2023**

P.J. : 1 plan

Par délégation,  
le maire adjoint,

Patrice MARTIN

